

La régulation des prix des alcools en France : quel scénario de réforme pour une politique proportionnée aux objectifs de santé publique et d'équité fiscale ?

Sébastien Lecocq, Valérie Orozco, Christine Boizot-Szantai, Céline Bonnet et Fabrice Etilé

Annexe en ligne

S1 – Statistiques descriptives sur les ménages

Tableau S1-1 – Ménages, statistiques descriptives, données Kantar WorldPanel 2014

Revenu mensuel par UC, en € (ET)		1 591 (932)
Niveau de vie KWP (%)	Aisé	15.7
	Moyen supérieur	30.6
	Moyen inférieur	41.3
	Modeste	12.3
Nombre de personnes (ET)		2.5 (1.4)
Nombre d'enfants (< 16 ans, ET)		1.5 (0.9)
Structure du ménage (%)	Homme seul	14.3
	Femme seule	15.8
	Couple sans enfant (< 16 ans)	38.8
	Couple avec enfant (< 16 ans)	31.1
Âge du chef (%)	< 35 ans	9.6
	[35 ; 54] ans	43.2
	> 54 ans	47.2
Niveau d'études le plus élevé (%)	Primaire	5.6
	Collège	25.8
	≤ Bac	26.0
	≤ Bac+2	21.2
	> Bac+2	21.4
Zone de résidence (%)	Campagne (< 2 000 hab.)	27.0
	Petite ville (< 10 000 hab.)	13.5
	Ville moyenne (< 50 000 hab.)	12.3
	Grande ville (< 200 000 hab.)	12.2
	Métropole (≥ 200 000 hab.)	35.0
Nombre de verres de 10 g d'alcool pur par adulte et par jour (%)	≤ 1	67.4
]1;2]	16.2
	> 2	16.4
<i>Nombre de ménages</i>		6 353

Notes : données Kantar WorldPanel 2014 ; ménages non abstinentes du panel constant, constitué de ménages actifs au moins 10 périodes (40 semaines) en 2014 ayant reporté au moins un achat d'alcool dans l'année ; moyenne des variables dichotomiques reportées en % ; moyenne des variables continues reportées avec l'écart-type (ET) ; statistiques pondérées par les poids d'échantillonnage annuels fournis par Kantar WorldPanel ; les catégories de niveau de vie sont données par Kantar WorldPanel suivant la catégorisation du tableau S1-2 ci-dessous.

Tableau S1-2 – Définition des quatre classes de niveau de vie

Nombre d'unités de consommation	Aisée	Moyenne supérieure	Moyenne inférieure	Modeste
1.0	≥ 2 191 €	1 476 à 2 190 €	781 à 1 475 €	≤ 780 €
1.5 – 1.7	≥ 3 725 €	2 509 à 3 724 €	1 328 à 2 508 €	≤ 1 327 €
2.0 – 2.4	≥ 4 820 €	3 247 à 4 819 €	1 718 à 3 246 €	≤ 1 717 €
2.5 – 2.9	≥ 5 916 €	3 985 à 5 915 €	2 109 à 3 984 €	≤ 2 108 €
3.0 – 3.4	≥ 7 011 €	4 723 à 7 010 €	2 499 à 4 722 €	≤ 2 498 €
3.5 – 3.9	≥ 8 107 €	5 461 à 8 106 €	2 890 à 5 460 €	≤ 2 889 €
4.0 – 4.4	≥ 9 202 €	6 199 à 9 201 €	3 280 à 6 198 €	≤ 3 279 €
4.5 – 4.9	≥ 10 298 €	6 937 à 10 297 €	3 671 à 6 936 €	≤ 3 670 €
≥ 5	≥ 11 393 €	7 675 à 11 392 €	4 061 à 7 674 €	≤ 4 060 €

Notes : catégorisation effectuée à partir du revenu mensuel avant impôt et après transfert déclaré par le panéliste, et de l'ancienne échelle d'équivalence (1 pour le premier adulte, 0.7 pour les autres personnes âgées de 15 ans et plus et 0.5 pour les autres personnes âgées de moins de 15 ans) ; concernant le revenu, Kantar WorldPanel ne nous fournit pas l'information brute déclarée par le panéliste, mais une variable indiquant le revenu mensuel brut redressé en 18 tranches, ainsi qu'une indicatrice pour les différentes classes.

La régulation des prix des alcools en France : quel scénario de réforme pour une politique proportionnée aux objectifs de santé publique et d'équité fiscale ?

Sébastien Lecocq, Valérie Orozco, Christine Boizot-Szantai, Céline Bonnet et Fabrice Etilé

Annexe en ligne

Tableau S1-3 – Couverture sociodémographique du panel Kantar WorldPanel 2014 par rapport à l'enquête Budget de famille 2017

Données	BDF 2017	KWP 2014
<i>Classes d'âge de la PR</i>		
< 35 ans	18.17	17.60
[35 ; 49] ans	26.52	27.33
[50 ; 64] ans	27.41	24.67
> 65 ans	27.91	30.40
<i>Nombre de personnes au foyer × âge de la PR</i>		
NF1 - < 35 ans	6.69	7.38
NF1 - [35 ; 49] ans	5.72	5.42
NF1 - [50 ; 64] ans	8.96	7.40
NF1 - > 65 ans	13.97	14.49
NF2 - < 35 ans	5.33	4.59
NF2 - [35 ; 49] ans	3.91	4.70
NF2 - [50 ; 64] ans	10.63	10.14
NF2 - > 65 ans	12.71	14.41
NF3 - < 35 ans	3.19	3.22
NF3 - [35 ; 49] ans	5.08	5.46
NF3 - [50 ; 64] ans	4.41	4.10
NF3 - > 65 ans	0.94	1.15
NF4 - < 35 ans	2.21	2.00
NF4 - [35 ; 49] ans	7.92	7.33
NF4 - [50 ; 64] ans	2.42	2.15
NF4 - > 65 ans	0.20	0.24
NF>=5 - < 35 ans	0.74	0.42
NF>=5 - [35 ; 49] ans	3.87	4.42
NF>=5 - [50 ; 64] ans	0.99	0.88
NF>=5 - > 65 ans	0.08	0.11
<i>CSP de la PR</i>		
Non renseignée	0.34	0.00
Agriculteurs	1.05	1.32
Commerçants, chefs d'entreprise	4.06	4.14
Cadres	13.60	10.33
Professions intermédiaires	14.73	12.51
Employés	13.41	10.93
Ouvriers	14.29	17.73
Retraités et autres inactifs	38.51	43.04
<i>Région x Taille de l'unité urbaine</i>		
Dom - communes rurales	0.07	0.00
Dom - 2 000 à 19 999 hab.	0.34	0.00
Dom - 20 000 à 99 999 hab.	0.70	0.00
Dom - 100 000 et + hab.	1.65	0.00
Région parisienne - communes rurales	0.63	0.58
Région parisienne - 2 000 à 19 999 hab.	0.74	0.71
Région parisienne - 20 000 à 99 999 hab.	0.67	0.55
Région parisienne - 100 000 et + hab.	15.61	16.91
Bassin parisien - communes rurales	5.25	6.31
Bassin parisien - 2 000 à 19 999 hab.	3.41	3.47
Bassin parisien - 20 000 à 99 999 hab.	3.74	3.24
Bassin parisien - 100 000 et + hab.	3.63	3.65
Nord - communes rurales	0.90	0.72
Nord - 2 000 à 19 999 hab.	0.62	0.92

La régulation des prix des alcools en France : quel scénario de réforme pour une politique proportionnée aux objectifs de santé publique et d'équité fiscale ?

Sébastien Lecocq, Valérie Orozco, Christine Boizot-Szantai, Céline Bonnet et Fabrice Etilé

Annexe en ligne

Nord - 20 000 à 99 999 hab.	0.57	0.95
Nord - 100 000 et + hab.	3.68	3.87
Est - communes rurales	2.32	2.68
Est - 2 000 à 19 999 hab.	2.75	1.96
Est - 20 000 à 99 999 hab.	1.06	1.34
Est - 100 000 et + hab.	2.38	3.22
Ouest - communes rurales	4.02	5.24
Ouest - 2 000 à 19 999 hab.	3.44	3.34
Ouest - 20 000 à 99 999 hab.	2.42	1.72
Ouest - 100 000 et + hab.	3.60	3.62
Sud-Ouest - communes rurales	4.08	3.71
Sud-Ouest - 2 000 à 19 999 hab.	1.06	2.26
Sud-Ouest - 20 000 à 99 999 hab.	1.14	1.59
Sud-Ouest - 100 000 et + hab.	4.45	4.08
Centre-Est - communes rurales	2.22	2.69
Centre-Est - 2 000 à 19 999 hab.	2.76	1.77
Centre-Est - 20 000 à 99 999 hab.	1.74	1.78
Centre-Est - 100 000 et + hab.	5.78	4.45
Méditerranée - communes rurales	1.49	1.97
Méditerranée - 2 000 à 19 999 hab.	2.66	2.60
Méditerranée - 20 000 à 99 999 hab.	1.78	1.86
Méditerranée - 100 000 et + hab.	6.64	6.24
Nombre de ménages	16 978	6 565
Nombre de ménages couverts (pondération)	29 388 176	28 765 888

Notes : statistiques descriptives pondérées par les poids d'échantillonnage respectifs des enquêtes ; la comparaison de BDF 2017 avec KWP 2014 inclut les non-consommateurs d'alcool. PR = Personne de Référence du ménage.

Sources et champs : enquête Budget de famille 2017, Insee ; données Kantar WorldPanel 2014 ; échantillons complets.

Tableau S1-4 – Dépenses agrégées des ménages, Kantar WorldPanel 2014 vs Budget de famille 2017

Enquête	Dépenses (Mds €)		Part budgétaire dans les dépenses d'alcool (%)	
	KWP 2014	BDF 2017	KWP 2014	BDF 2017
Spiritueux et liqueurs	3.03	2.93	29.23	25.77
Vins et cidres	4.04	5.08	38.95	44.68
Autres apéritifs à base de vin, champagne et autres mousseux	1.81	1.54	17.46	13.54
Bière et boissons à base de bière	1.49	1.82	14.37	16.01
Total boissons alcoolisées	10.38	11.37	100.00	100.00

Notes : statistiques de taille des marchés en valeur calculées en appliquant les poids d'échantillonnage des ménages fournis par chacune des enquêtes ; pour la comparaison, nous avons utilisé la nomenclature COICOP de BDF 2017.

Sources et champs : enquête Budget de famille 2017, Insee ; données Kantar WorldPanel 2014 ; échantillons complets.

S2 – Définition des variétés

Les produits sont regroupés en variétés homogènes définies selon la catégorie d'alcools, le type à l'intérieur des catégories, le producteur, la marque et le distributeur. Le tableau S2-1 indique le nombre de variétés par catégorie de boissons.

Les bières sont divisées en trois types selon leur degré d'alcool (sans alcool, bock et de luxe, spéciale), les cidres en deux selon qu'ils sont doux ou bruts, les vins mousseux en deux (champagnes, autres mousseux), les vins tranquilles en trois selon leur label de qualité (de table, de pays, d'appellation), les alcools forts et apéritifs en cinq (pour les premiers : rhums, whiskies, anisés, crèmes/liqueurs, autres ; pour les seconds : vins de liqueur, vins doux naturels, cocktails/punchs, amer/gentiane/vermouth, autres apéritifs à base de vin). Après plusieurs essais, nous n'avons pas distingué les vins selon leur couleur, car cette distinction recouvre en partie la distinction par marques.

La régulation des prix des alcools en France : quel scénario de réforme pour une politique proportionnée aux objectifs de santé publique et d'équité fiscale ?

Sébastien Lecocq, Valérie Orozco, Christine Boizot-Szantai, Céline Bonnet et Fabrice Etilé

Annexe en ligne

Ensuite, les produits sont fabriqués par quelques grandes entreprises (éventuellement des coopératives), ainsi que par un ensemble composite de petits producteurs, et sont distribués via 7 distributeurs : Galec (la centrale d'achats de Leclerc), Intermarché, Auchan, Carrefour, EMC Distribution (la centrale d'achats de Casino), un groupe composite rassemblant les autres hyper- et supermarchés ainsi que les lieux d'achats hors grande distribution et un second groupe composite rassemblant tous les hard-discounteurs.

Enfin, nous distinguons les marques les plus vendues sur chaque marché. Dans le cas du vin, étant donné que beaucoup de produits sont sans marque, celle-ci est remplacée par le producteur dans la définition des variétés.

Dans chaque catégorie de boissons, il y a un producteur « Autre » vendant une seule marque « Autre », qui est un regroupement des marques inconnues ou des marques nationales comptant un petit nombre d'achats. Pour les cidres, les bières, les apéritifs, les alcools forts et les vins mousseux, cet autre producteur représente 9.38 %, 5.74 %, 20.63 %, 8.47 % et 24.96 % des achats, respectivement. Pour les vins tranquilles, cette part atteint 49.12 % des achats.

Tableau S2-1 – Variétés de produits, statistiques descriptives

	Types	Producteurs	Marques	Variétés
	<i>N</i>	<i>N</i>	<i>N</i>	<i>N</i>
Cidres	2	6	8	75
Bières	3	25	52	395
Apéritifs	5	19	32	336
Alcools forts	5	14	48	404
Vins tranquilles	3	12	26	230
Vins mousseux	2	34	38	222
Total				1 662

Source : données Kantar WorldPanel 2014.

S3 – Analyses complémentaires de la fiscalité

3.1. Hétérogénéité des comportements d'achat par niveau de vie

Le tableau S3-1 compare la composition des achats entre catégories d'alcools pour les quatre classes de niveau de vie. Quel que soit le niveau de vie, les deux catégories d'alcools les plus consommées en verres d'alcool pur sont le vin puis les alcools forts. De plus, les plus aisés consomment relativement plus de vin et moins d'alcools forts que les plus modestes.

Tableau S3-1 – Quantités achetées par ménage par an et répartition entre catégories d'alcools

	Total	Classe			
		Aisée	Moy. sup.	Moy. inf.	Modeste
Total (verres d'a.p.)	690.2	600.2	654.1	741.8	722.8
Répartition (%)					
Cidres	0.71	0.83	0.69	0.69	0.66
Bières	13.63	11.38	13.64	14.03	14.58
Apéritifs	5.71	4.83	5.98	5.72	5.98
Alcools forts	27.38	26.57	25.61	27.96	30.16
Vins tranquilles	47.39	50.90	48.78	46.31	44.41
Vins mousseux	5.17	5.48	5.30	5.30	4.21

Notes : verres d'a.p. = verre standard de 10 g d'alcool pur ; valeurs pondérées par les poids d'échantillonnage ; les 4 classes de niveau de vie (aisée, moyenne supérieure, moyenne inférieure, modeste) sont définies en fonction du revenu mensuel déclaré et du nombre d'unités de consommation du ménage, cf. tableau S1-2 ; nombre de verres standards/adulte/jour mesure la consommation habituelle du ménage, calculée à partir des achats moyens par période de 4 semaines et après conversion en verres standards (10 g d'alcool pur).

Source et champs : données Kantar WorldPanel 2014 ; *N* = 6 353 ménages non abstinentes du panel constant.

La régulation des prix des alcools en France : quel scénario de réforme pour une politique proportionnée aux objectifs de santé publique et d'équité fiscale ?

Sébastien Lecocq, Valérie Orozco, Christine Boizot-Szantai, Céline Bonnet et Fabrice Etilé
Annexe en ligne

3.2. Charge fiscale, taux implicite et taux d'effort

Pour chaque ménage h et chaque catégorie d'alcools k , on peut calculer un taux de taxation ad valorem apparent t_{hk} reflétant le poids des droits et des autres taxes hors TVA. Suivant Ruiz & Trannoy (2008), on décompose la fiscalité en (1) la TVA (τ) et (2) les droits d_{hk} (potentiellement spécifiques à chaque ménage du fait de l'existence de nombreuses exemptions et taxes spécifiques). La dépense totale nette d'un ménage s'écrit :

$$D_{hk} = (p_{hk}^0 + d_{hk})(1 + \tau)Q_{hk}$$

où p_{hk}^0 est le prix hors-taxes et Q_{hk} la quantité consommée. Le taux de taxation implicite hors TVA se calcule en manipulant l'égalité suivante :

$$D_{hk} = p_{hk}^0(1 + t_{hk})(1 + \tau)Q_{hk}$$

et s'écrit :

$$t_{hk} = \frac{d_{hk}}{p_{hk}^0} = \frac{(1 + \tau)d_{hk}Q_{hk}}{D_{hk} - (1 + \tau)d_{hk}Q_{hk}}$$

On peut de même calculer un taux de taxation implicite TVA incluse comme :

$$D_{hk} = p_{hk}^0(1 + T_{hk})Q_{hk}$$

soit :

$$T_{hk} = \tau + \frac{d_{hk}(1 + \tau)}{p_{hk}^0} = \tau + t_{hk}(1 + \tau)$$

On note $T_h = \sum_k T_{hk} p_{hk}^0 Q_{hk}$ la charge fiscale du ménage h . Le taux d'effort (après TVA) effectivement payé s'estime pour un ménage représentatif de la population P :

$$t_P = \frac{\sum_{h \in P} T_h}{\sum_{h \in P} R_h}$$

où R_h est le revenu disponible du ménage. On aurait pu alternativement prendre les dépenses totales de consommation hors dépenses contraintes (e.g. logement). Nous suivons Ruiz & Trannoy (2008) en utilisant cette formule, plutôt que la moyenne des taux d'efforts des ménages dans la population. On est également en ligne avec les pratiques de Kantar qui tend à traiter les dépenses/consommations agrégées comme si elles étaient le fait de consommateurs représentatifs de segments de la population.

3.3. Décomposition du différentiel de charge fiscale

On considère maintenant deux populations, P_1 et P_2 , et on veut décrire les facteurs contribuant au différentiel de taxation entre ces deux populations. On note T_s et R_s les moyennes empiriques des charges fiscales et revenus disponibles dans la population P_s .

Une première décomposition permet de séparer ce qui est dû à un différentiel de charge fiscale ($T_2 - T_1$) de l'effet mécanique des différences de revenu :

$$\Delta t = t_2 - t_1 = \frac{(T_2 - T_1)}{R_1} + T_2 \left(\frac{1}{R_2} - \frac{1}{R_1} \right)$$

Si par exemple $P_2 = \{\text{ménages modestes}\}$ et $P_1 = \{\text{ménages aisés}\}$, alors le second terme de cette somme, $T_2 \left(\frac{1}{R_2} - \frac{1}{R_1} \right)$, sera positif. Il contribue mécaniquement à ce que les ménages modestes ont en moyenne un taux d'effort plus élevé que les ménages aisés, à charge fiscale identique, ce qui caractérise une situation d'inégalité verticale.

La régulation des prix des alcools en France : quel scénario de réforme pour une politique proportionnée aux objectifs de santé publique et d'équité fiscale ?

Sébastien Lecocq, Valérie Orozco, Christine Boizot-Szantai, Céline Bonnet et Fabrice Etilé
Annexe en ligne

Le premier terme de cette décomposition, $\frac{(T_2-T_1)}{R_1}$, dépend du différentiel de charge fiscale. Il reflète donc des différences dans la composition des achats (qualités et quantités) et dans les taux de taxation implicites. Pour mieux comprendre l'origine de ces différences, on peut procéder à une décomposition plus fine de ce différentiel de charge fiscale. Pour ce faire, nous adoptons les notations suivantes :

$T_s = \mathbf{E}[T_h|h \in P_s]$: charge fiscale moyenne supportée par un ménage de la population P_s ;

$T_{sk} = \mathbf{E}[T_{hk}|h \in P_s]$: taux de taxation implicite des achats d'alcools de la catégorie k pour un ménage de la population P_s ;

$p_{sk} = \mathbf{E}[p_{hk}^0|h \in P_s]$: prix hors-taxes pour la catégorie d'alcools k consenti en moyenne par un ménage de la population P_s ;

$Q_{sk} = \mathbf{E}[Q_{hk}|h \in P_s]$: volume moyen d'alcools de la catégorie k acheté par un ménage de la population P_s ;

$D_{sk} = \mathbf{E}[p_{hk}^0 Q_{hk}|h \in P_s]$: dépense moyenne hors-taxe pour les achats d'alcools dans la catégorie k pour un ménage de la population P_s .

Le différentiel de charge fiscale peut alors se décomposer de la manière suivante :

$$\begin{aligned} \Delta T &= T_2 - T_1 = \sum_k (\mathbf{E}[T_{hk} p_{hk}^0 Q_{hk} | h \in P_2] - \mathbf{E}[T_{hk} p_{hk}^0 Q_{hk} | h \in P_1]) \\ &= \sum_k (T_{2k} D_{2k} - T_{1k} D_{1k}) + \underbrace{\sum_k (\rho_{T,D}^{2,k} - \rho_{T,D}^{1,k})}_{\text{Covariance } T-D} \end{aligned}$$

où $\rho_{T,D}^{s,k}$ est la covariance entre le taux de taxe implicite et le niveau des dépenses nettes dans la population P_s pour la catégorie k . De plus, en notant $\Delta_k = T_{2k} D_{2k} - T_{1k} D_{1k}$, on a pour toutes les catégories k :

$$\begin{aligned} \Delta_k &= T_{2k} D_{2k} - T_{1k} D_{1k} \\ &= T_{2k} (D_{2k} - D_{1k}) + D_{1k} (T_{2k} - T_{1k}) \\ &= T_{2k} (p_{2k}^0 Q_{2k} - p_{1k}^0 Q_{1k} + \rho_{p,Q}^2 - \rho_{p,Q}^1) + D_{1k} (T_{2k} - T_{1k}) \\ &= \underbrace{T_{2k} p_{2k}^0 (Q_{2k} - Q_{1k})}_{\text{Quantité}} + \underbrace{T_{2k} Q_{1k} (p_{2k}^0 - p_{1k}^0)}_{\text{Qualité}} + \underbrace{T_{2k} (\rho_{p,Q}^2 - \rho_{p,Q}^1)}_{\text{Covariance } p-Q} + \underbrace{D_{1k} (T_{2k} - T_{1k})}_{\text{Taux implicites}} \end{aligned}$$

où $\rho_{p,Q}^2$ est la covariance entre le prix et la quantité consommée dans la population P_s .

À partir des données, on peut estimer ΔT et les termes Δ_k . Par égalité comptable, on peut en déduire les covariances $\rho_{T,D}^{2,k} - \rho_{T,D}^{1,k}$. On peut ensuite décomposer les termes Δ_k en calculant les termes de quantité = $T_{2k} p_{2k}^0 (Q_{2k} - Q_{1k})$, qualité = $T_{2k} Q_{1k} (p_{2k}^0 - p_{1k}^0)$, et de différences de taux de taxation implicite = $D_{1k} (T_{2k} - T_{1k})$, puis par égalité comptable en tirant l'effet de la différence de covariance entre le prix hors-taxes et la quantité achetée, $T_{2k} (\rho_{p,Q}^2 - \rho_{p,Q}^1)$. Cette dernière ne peut pas être interprétée comme reflétant stricto sensu un effet-prix.

Nous avons effectué ce travail de décomposition pour comparer les charges fiscales annuelles (en euros) supportées par les ménages aisés vs les ménages modestes.

Les ménages modestes supportent en moyenne une charge fiscale supérieure. Le terme ΔT est égal à +18.65 €/an en défaveur des plus modestes. La covariance Taxe-Dépense est faible, de l'ordre de 0.11 €/an. Le tableau S3-2 décompose le reste du différentiel, $\sum_k \Delta_k = 18.54$ €/an, par catégorie d'alcools k . On note des contributions majeures de l'effet quantité (+40 €) et du différentiel dans les taux de taxation implicites (+24 €) : les plus modestes consomment plus d'alcools forts plus fortement taxés, et ont des taux de taxation implicites légèrement supérieurs. Ce dernier point pourrait refléter de légères différences dans les choix d'alcools, les plus aisés achetant relativement plus d'alcools forts bénéficiant d'une taxation réduite. On relève également un effet qualité négatif important (-34 €), les plus modestes achetant des produits moins chers ($p_{2k}^0 - p_{1k}^0 < 0$).

La régulation des prix des alcools en France : quel scénario de réforme pour une politique proportionnée aux objectifs de santé publique et d'équité fiscale ?

Sébastien Lecocq, Valérie Orozco, Christine Boizot-Szantai, Céline Bonnet et Fabrice Etilé

Annexe en ligne

Tableau S3-2 – Décomposition du différentiel de charge fiscale (€), modestes vs aisés, non ajusté

	Quantité	Qualité	Taux implicite	Covariance prix-quantité
Total ($\sum_k \Delta_k$)	+39.75	-34.17	+24.31	-11.35
Par catégorie (Δ_k)				
Cidres	+0.04	-0.08	+0.00	+0.04
Bières	+7.51	-2.00	-0.62	-1.00
Apéritifs	+4.41	-1.09	+0.54	-0.67
Alcools forts	+26.94	-22.78	+23.87	-7.06
Vins tranquilles	+1.21	-3.32	+0.26	-2.68
Vins mousseux	-0.36	-4.90	+0.26	+0.02

Notes : valeurs pondérées par les poids d'échantillonnage.

Source et champs : données Kantar WorldPanel 2014 ; N = 6 353 ménages non abstinents du panel constant.

Dans le tableau S3-3, nous avons répliqué cette analyse en ajustant toutes les variables (prix hors-taxes, quantités, dépenses, taux implicites, charges fiscales) pour les différences sociodémographiques entre catégories et surtout pour les différences dans les consommations habituelles d'alcool pur mesurées en verres standards par adulte par jour selon trois catégories (moins d'un verre, entre un et deux verres, deux verres ou plus). À l'opposé des résultats observés précédemment, le différentiel de charge fiscale total est négatif (-10.28 €/an), à l'avantage des ménages modestes, avec un effet de covariance Taxe-Dépense important (+15.38 €/an, non reporté dans le tableau). Ce différentiel négatif s'explique par la disparition de l'effet quantité (divisé par 10, à 3.54 €) et, dans une moindre de mesure, par la diminution de la contribution du différentiel de taux de taxation implicite (divisée par trois, à 7.95 €). En revanche l'effet qualité reste fortement négatif et quasi-inchangé (-30.96 €/an vs -34.17 €/an).

Tableau S3-3 – Décomposition du différentiel de charge fiscale (€), modestes – aisés, ajusté

	Quantité	Qualité	Taux implicites	Covariance prix-quantité
Total ($\sum_k \Delta_k$)	+3.54	-30.26	+7.95	-6.91
Par catégorie (Δ_k)				
Cidres	-0.19	-0.08	+0.00	+0.05
Bières	+3.03	-1.90	-0.67	-0.87
Apéritifs	+3.19	-0.93	+0.87	-0.72
Alcools forts	+1.44	-20.08	+7.33	-3.16
Vins tranquilles	-1.26	-2.98	+0.24	-2.73
Vins mousseux	-2.67	-4.29	+0.18	+0.52

Notes : valeurs pondérées par les poids d'échantillonnage ; ajustements : consommation habituelle d'alcool pur (verres standards/adulte/jour : $\leq 1, [1;2]$ et > 2), âge et âge au carré de la personne de référence, région (ZEAT) et type de lieu de résidence (taille de l'unité urbaine), structure du ménage (célibataire vs couple, avec ou sans enfants) ; les régressions d'ajustement sont pondérées par les poids d'échantillonnage.

Source et champs : données Kantar WorldPanel 2014 ; N = 6 353 ménages non abstinents du panel constant.

La différence de résultats selon que l'on ajuste ou non pour la consommation habituelle s'explique par le fait que les différences de structure de consommation par niveau de vie reflètent des arbitrages liés à des effets d'addiction tel que mesurés par le volume total d'alcool pur acheté. Pour le montrer, nous avons estimé les associations entre parts de chaque catégorie d'alcools dans les volumes d'alcool consommés (en L) et niveau de vie, en ajustant pour le niveau de consommation habituel d'alcool pur (moins d'un verre standard par adultes et par jour, entre un et deux verres, deux verres ou plus), ainsi que l'âge (et son carré), la région et la taille de l'unité urbaine de résidence, et la structure du ménage. Les résultats présentés dans le tableau S3-4 montrent que la part relative des différentes catégories d'alcools n'est pas affectée directement par le niveau de vie, mais elle l'est indirectement via le niveau habituel de consommation d'alcool pur. La part des alcools forts et du vin dans le volume d'alcool pur acheté est plus élevée lorsque la consommation d'alcool pur dépasse 2 verres standards par adulte.

La régulation des prix des alcools en France : quel scénario de réforme pour une politique proportionnée aux objectifs de santé publique et d'équité fiscale ?

Sébastien Lecocq, Valérie Orozco, Christine Boizot-Szantai, Céline Bonnet et Fabrice Etilé

Annexe en ligne

Tableau S3-4 – Impacts des niveaux de vie sur la part des différentes catégories d'alcools dans le volume total d'alcool acheté

	Cidres	Bières	Apéritifs	Alcools forts	Vins mousseux	Vins tranquilles
Niveau de vie (classes de niveau de vie Kantar WorldPanel), <i>référence</i> : aisée.						
Moy. supérieure	-0.546 (0.802)	2.377 (2.029)	-0.356 (1.274)	0.001 (1.192)	-1.880 (1.757)	0.403 (0.966)
Moy. inférieure	-1.020 (0.782)	-0.053 (1.971)	0.796 (1.160)	1.216 (1.172)	-1.199 (1.773)	0.260 (0.847)
Modeste	-1.027 (0.950)	-0.433 (2.343)	1.273 (1.318)	0.657 (1.325)	-1.029 (2.158)	0.559 (1.040)
Consommation habituelle (Nombre de verre standard/adulte/jour), <i>référence</i> : ≤ 1 verre.						
]1 ; 2]	-4.327 (0.844)***	-7.408 (2.543)***	-4.438 (1.166)***	1.245 (1.666)	14.363 (2.597)***	0.565 (1.257)
> 2	-5.509 (0.702)***	-10.084 (2.356)***	-5.590 (1.144)***	5.321 (1.697)***	16.996 (2.442)***	-1.133 (1.133)

Notes : *significatif à 10 % ; **significatif à 5 % ; ***significatif à 1 % ; coefficients de régressions par Moindres Carrés Ordinaires (MCO) des parts de chaque catégorie d'alcools dans le volume total d'achat ; variables de contrôle : âge et âge au carré de la personne de référence, région (ZEAT) et type de lieu de résidence (taille de l'unité urbaine), structure du ménage (célibataire vs couple, avec ou sans enfants) ; interactions niveaux de vie et consommation habituelle ; les observations sont pondérées par les poids d'échantillonnage.

Source et champs : données Kantar WorldPanel 2014 ; N = 6 353 ménages non abstinents du panel constant.

S4 – Résultats complémentaires

Tableau S4-1 – Design de la taxe d'accise progressive sur l'éthanol (€/L)

Uniforme	Marginalement croissante	Degré alcoolique
$x \times d$	$x \times d$	si $d \in [0 ; 5[$
$x \times d$	$(2 \times d - 5) \times x$	si $d \in [5 ; 10[$
$x \times d$	$(3 \times d - 15) \times x$	si $d \in [10 ; 15[$
$x \times d$	$(4 \times d - 30) \times x$	si $d \in [15 ; 25[$
$x \times d$	$(5 \times d - 55) \times x$	si $d \in [25 ; 45[$
$x \times d$	$(6 \times d - 100) \times x$	si $d \in [45 ; 100]$

Notes : d est le degré alcoolique du produit ; x désigne un taux de base calibré selon l'objectif poursuivi en termes de recettes fiscales sous l'hypothèse d'absence de réactions comportementales des consommateurs et des producteurs.

Tableau S4-2 – Impacts sur les recettes fiscales par catégorie d'alcools et scénario simulé (en millions d'€) et variation relative (%)

	Fiscalité actuelle	Taxe uniforme		Taxe progressive		Prix minimum	
		Taux bas (S1)	Taux élevé (S2)	Taux bas (S3)	Taux élevé (S4)	Droits actuels (S5)	Taxe progressive (S6)
Cidres	20	34 (+70.0)	50 (+150.0)	27 (+35.0)	33 (+65.0)	20 (0.0)	27 (+35.0)
Bières	477	479 (+0.4)	774 (+62.3)	352 (-26.2)	488 (+2.3)	498 (+4.4)	385 (-19.3)
Apéritifs	216	201 (-6.9)	324 (+50.0)	202 (-6.5)	304 (+40.7)	227 (+5.1)	213 (-1.4)
Alcools forts	1 949	759 (-61.1)	1 352 (-30.6)	1 254 (-35.7)	2 152 (+10.4)	1 986 (+1.9)	1 378 (-29.3)
Vins tranquilles	600	1 569 (+161.5)	2 595 (+332.5)	1 458 (+143.0)	2 208 (+268.0)	837 (+39.5)	1 598 (+166.3)
Vins mousseux	201	300 (+49.3)	412 (+105.0)	288 (+43.3)	369 (+83.6)	205 (+2.0)	289 (+43.8)
Total	3 463	3 342 (-3.5)	5 507 (+59.0)	3 581 (+3.4)	5 554 (+60.4)	3 773 (+9.0)	3 890 (+12.3)

Notes : les recettes fiscales sont calculées au niveau des ménages à partir des prix unitaires et quantités achetées, pondérées par les poids d'échantillonnage et extrapolées à la population française ; pour les scénarios S1 et S3 correspondant à des taux bas, les légers écarts à la neutralité (-3.5 pour S1 et +3.4 pour S3) s'expliquent par l'utilisation d'échantillons de ménages légèrement différents pour la calibration des taxes (l'ensemble de l'échantillon représentatif KWP) et les simulations (le sous-ensemble des ménages observés au moins 10 mois sur 12) ; dans les deux cas – calibration et simulation – on utilise des poids de redressement appropriés pour avoir un échantillon représentatif. Source et champs : données Kantar WorldPanel 2014 ; N = 6 353 ménages non abstinents du panel constant.

La régulation des prix des alcools en France : quel scénario de réforme pour une politique proportionnée aux objectifs de santé publique et d'équité fiscale ?

Sébastien Lecocq, Valérie Orozco, Christine Boizot-Szantai, Céline Bonnet et Fabrice Etilé

Annexe en ligne

Tableau S4-3 – Impacts sur le prix unitaire du litre de vin en €, par segment de qualité et scénario simulé (variation relative en %)

	Fiscalité actuelle	Taxe uniforme		Taxe progressive		Prix minimum	
		Taux bas (S1)	Taux élevé (S2)	Taux bas (S3)	Taux élevé (S4)	Droits actuels (S5)	Taxe progressive (S6)
Vins de table	2.05	3.05 (+48.8)	4.10 (+100.0)	2.93 (+42.9)	3.70 (+80.5)	4.80 (+134.1)	4.80 (+134.1)
Vins de pays	2.64	3.63 (+37.5)	4.69 (+77.7)	3.52 (+33.3)	4.29 (+62.5)	4.80 (+81.8)	4.81 (+82.2)
Appellations	4.85	5.85 (+20.6)	6.91 (+42.5)	5.73 (+18.1)	6.51 (+34.2)	5.15 (+6.2)	5.77 (+19.0)
Prix ≤ 3	2.25	3.25 (+44.4)	4.31 (+91.6)	3.14 (+39.6)	3.91 (+73.8)	4.80 (+113.3)	4.80 (+113.3)
3 < Prix ≤ 5	4.12	5.12 (+24.3)	6.18 (+50.0)	5.01 (+21.6)	5.78 (+40.3)	4.82 (+17.0)	5.16 (+25.2)
Prix > 5	5.60	6.60 (+17.9)	7.67 (+37.0)	6.49 (+15.9)	7.27 (+29.8)	5.60 (0.0)	6.49 (+15.9)
Total	3.49	4.49 (+28.7)	5.54 (+58.7)	4.37 (+25.2)	5.15 (+47.6)	4.95 (+41.8)	5.23 (+49.9)

Notes : les prix unitaires des variétés sont en €/L ; les statistiques sont calculées en pondérant par les quantités achetées par les ménages et par les poids d'échantillonnage.

Source et champs : données Kantar WorldPanel 2014 ; N = 1 662 variétés de produits achetées par N = 6 353 ménages non abstinents du panel constant.

Tableau S4-4 – Impacts sur le taux de taxation implicite par ménage en %, par scénario simulé (variation en points de pourcentage)

	Fiscalité actuelle	Taxe uniforme		Taxe progressive		Prix minimum	
		O1 (S1)	O2 (S2)	O1 (S3)	O2 (S4)	Droits actuels (S5)	Taxe progressive (S6)
Moyenne	59.61	54.46 (-8.6)	89.61 (+50.3)	58.39 (-2.0)	90.53 (+51.9)	51.87 (-13.0)	48.75 (-18.2)
Par classe de niveau de vie							
Aisé	51.31	49.81 (-2.9)	80.15 (+56.2)	52.38 (+2.1)	79.44 (+54.8)	46.17 (-10.0)	46.12 (-10.1)
Moy. sup.	55.91	52.79 (-5.6)	86.19 (+54.2)	55.68 (-0.4)	85.51 (+52.9)	49.93 (-10.7)	47.84 (-14.4)
Moy. inf.	62.99	56.31 (-10.6)	93.32 (+48.2)	60.99 (-3.2)	95.28 (+51.3)	54.34 (-13.7)	50.00 (-20.6)
Modeste	67.77	58.26 (-14.0)	97.46 (+43.8)	63.94 (-5.7)	100.86 (+48.8)	55.65 (-17.9)	50.18 (-26.0)
Par niveau de consommation habituel (verre standard/adulte/jour)							
≤ 1	55.52	51.45 (-7.3)	83.62 (+50.6)	54.03 (-2.7)	82.60 (+48.8)	49.90 (-10.1)	46.73 (-15.8)
]1;2]	63.05	57.05 (-9.5)	94.68 (+50.2)	62.15 (-1.4)	97.30 (+54.3)	53.50 (-15.1)	50.80 (-19.4)
> 2	72.36	63.82 (-11.8)	108.25 (+46.9)	71.91 (-0.6)	115.14 (+59.1)	58.05 (-19.8)	54.72 (-24.4)

Notes : taux de taxation implicite = taxes / dépense hors taxes ; valeurs pondérées par les poids d'échantillonnage ; les 4 classes de niveau de vie (aisée, moyenne supérieure, moyenne inférieure, modeste) sont définies en fonction du revenu mensuel déclaré et du nombre d'unités de consommation du ménage, voir tableau S1-2 ; Conso : les catégories ≤1,]1;2] et >2 mesurent la consommation habituelle du ménage en nombre de verres standards/adulte/jour, calculée à partir des achats moyens par période de 4 semaines et après conversion en verres standards (10 g d'alcool pur).

Source et champs : données Kantar WorldPanel 2014 ; N = 6 353 ménages non abstinents du panel constant.